New Nouveau Brunswick CANADA

Communiqué de presse

Communications Nouveau-Brunswick

Commission des droits de la personne

Présentation du Prix des droits de la personne (03/09/16)

NB 798

le 16 septembre 2003

FREDERICTON (CNB) - Le Prix des droits de la personne du Nouveau-Brunswick 2003 a été remis à Eugène LeBlanc, de Memramcook, le dimanche 14 septembre à l'Ancienne résidence du Gouverneur, à Fredericton.

Ce prix lui a été décerné par la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick en raison des efforts qu'il a déployés pour créer des possibilités sociales et professionnelles pour les personnes ayant une maladie mentale, pour sensibiliser le public aux questions touchant la santé et les maladies mentales et pour le sensibiliser au respect des personnes ayant une déficience intellectuelle.

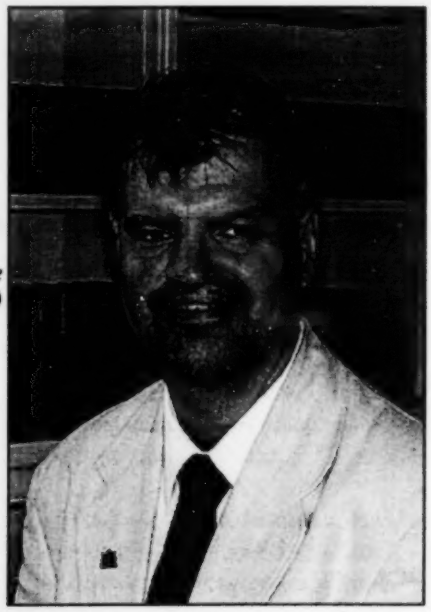

Eugène LeBlanc, de Memramcook, lauréat du Prix des droits de la personne 2003. (Photo agrandie.)

Le prix, représenté par une très belle sculpture de noyer et d'érable, occupait la place d'honneur dans l'élégant salon où s'étaient réunis pour l'occasion quelque 70 parents, dignitaires et activistes en santé mentale.

Le lieutenant-gouverneur a accueilli le groupe dans sa résidence pour un événement qu'il a qualifié de journée du souvenir pour les hommes et les femmes qui ont façonné la province, parfois au prix d'une souffrance silencieuse, surmontant des défis dont beaucoup ne soupçonnaient même pas l'existence.

Dans son message, le président de la Commission des droits de la personne, Patrick Malcolmson, a précisé que la discrimination fondée sur la déficience était à l'origine de 42 pour cent des plaintes reçues à la Commission. Il a ajouté que les entreprises et le gouvernement ont l'obligation morale et juridique de tenir compte des besoins des personnes handicapées en s'assurant qu'elles ne subissent aucun préjudice injustifié.

« La loi n'exige pas simplement que les gens soient traités de façon égale, a précisé M. Malcolmson. Elle exige qu'ils soient traités équitablement, ce qui est quelque peu différent. »

Le ministre de la Justice et procureur général du Nouveau-Brunswick, Bradley Green, a indiqué que les

droits de la personne avaient plusieurs dimensions, dont une dimension économique.

Dans l'ordre habituel : le procureur général et ministre de la Justice, Bradley Green; le lieutenant-gouverneur, Herménégilde Chiasson; le lauréat, Eugène LeBlanc; le président de la Commission des droits de la personne du N.-B., Patrick Malcolmson; et la directrice de la Commission, Janet Cullinan. (Photo agrandie.)

« La prospérité du Nouveau-Brunswick dépend étroitement de notre capacité de maximiser le potentiel de notre population active, a-t-il dit. Nous devons poursuivre notre engagement à éliminer les obstacles en milieu de travail et à fournir des chances égales pour tous dans un souci de prospérité pour la génération actuelle et celles à venir. »

La candidature de M. LeBlanc avait été proposée par Kenneth Ross, sous-ministre adjoint de la Santé et du Mieux-être. M. Ross a fait l'éloge des conseils précis, réfléchis et bienveillants de M. LeBlanc et de son rôle dans la fondation, à Dieppe, d'un centre d'activités géré par les usagers, des personnes ayant une maladie mentale, et dans la création du journal *Our Voice / Notre Voix*.

« Cette publication porte sur le renforcement du pouvoir des consommateurs, a précisé M. Ross. Les récits, articles, poèmes et lettres sont pénétrants. Ils expriment parfois la colère et la frustration, mais ils reflètent toujours des expériences vécues par des personnes ayant une maladie mentale. »

Dans son discours de remerciement, M. LeBlanc a évoqué avec éloquence les besoins des personnes ayant une maladie mentale.

« S'il y a une chose que j'ai observée depuis 16 ans chez les personnes ayant une maladie mentale chronique, une chose que la plupart d'entre elles ont en commun, c'est bien la sensation de ne pas avoir d'emprise sur leur propre vie et le sentiment d'être totalement déconnectés de la communauté », a-t-il précisé.

« C'est triste à dire, mais trop nombreux sont ceux qui vivent dans la solitude la plus totale. Pensez-y un instant. Ils veulent faire partie de la société, mais ne semblent pas savoir comment faire tant il y a de murs et d'obstacles sur leur chemin. »

M. LeBlanc a souligné qu'environ 2 000 Néo-Brunswickois bénéficient d'un réseau de 24 centres d'activités gérés par les usagers et d'autres initiatives conçues pour donner une vie sociale aux personnes ayant une maladie mentale. Ces centres sont des microsociétés où ces personnes peuvent s'affirmer. M. LeBlanc a imploré le gouvernement d'accroître son soutien financier à ces centres auxquels beaucoup de gens doivent leur équilibre mental, parfois même leur vie.

Il a également précisé que les personnes ayant une maladie mentale vivent dans des conditions de pauvreté épouvantables. Selon un récent sondage provincial, leur revenu moyen serait d'environ 800 $ par mois.

« J'en connais beaucoup qui vivent avec 3 $ par jour ou moins. Que feriez-vous avec 3 $ par jour?

Pensez-vous que cela aurait un impact sur votre santé mentale? Voyez-vous où je veux en venir? »

M. LeBlanc a déclaré qu'il ne fallait pas aborder exclusivement la maladie mentale sous l'angle des services cliniques. Il a préconisé une perspective globale qui permettrait de s'assurer que tous les facteurs de santé mentale sont en place, ce qui signifie un emploi assorti d'un salaire décent, un revenu adéquat, un logement sain et sûr, une vie sociale et l'accès à l'éducation.

La cérémonie était présidée par un membre de la Commission des droits de la personne, Jean-Claude Jalbert.

Le Prix des droits de la personne a été établi par la Commission des droits de la personne en 1988 pour marquer le 40e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La cérémonie de remise du prix a lieu aux alentours du 15 septembre, Journée des droits de la personne du Nouveau-Brunswick. Le lauréat de l'année dernière était l'Association multiculturelle de Fredericton.

03/09/16

NOTE DE LA RÉDACTION - Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web suivant : http://www.gnb.ca/hrc-cdp/f/prix03.htm. PERSONNES-RESSOURCES : Eugène LeBlanc, lauréat, (506) 857-1340 (du lundi au vendredi, de 13 h à 16 h; le mercredi, de 18 h à 20 h); Francis Young, agent des droits de la personne, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, (506) 453-2308.

03/09/16

Communications Nouveau-Brunswick
Courrier électronique | Coordonnées | Décharge | Déclaration de confidentialité